



# MEMENTO SPORTIF

2018 / 2019

**COMMISSION SPORTIVE REGIONALE**

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 - DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES

1. CHAMPIONNAT PRE NATIONAL – SENIORS M/F
2. CHAMPIONNAT REGIONAL – SENIORS M/F
3. ACCESSION EN REGIONAL – SENIORS M/F
4. CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNE EXCELLENCE / HONNEUR – M/F
5. CHALLENGE et COUPES de BRETAGNE

## PARTIE 2 – DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES
2. HORAIRES DES RENCONTRES
3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS
4. MODE DE CLASSEMENT
5. LICENCE
6. EQUIPES RESERVES : qualification des joueurs (joueurs grillés)
7. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES
8. RECLAMATION
9. FORFAIT
10. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION REGIONAL
11. OBLIGATIONS D'ARBITRE ET D'ENTRAÎNEUR
12. CONSEQUENCES POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE JEUNES ET D'ARBITRES
13. INSTALLATIONS ET BALLONS
14. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS
15. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE
16. CAS NON PREVUS
17. EPREUVE REGIONALE

## ANNEXES

### ANNEXE – 1

PLANNING ANNUEL DES COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES  
SAISON 2018 - 2019

### ANNEXE – 2

LES CATEGORIES D'AGE / SAISON 2018 - 2019

### ANNEXE –3

TABLEAU D'ACCESSION

### ANNEXE –4

LES INSTANCES DU VOLLEY

### ANNEXE –5

COMPOSITION D'EQUIPE

# PARTIE 1 - DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES

## 1. CHAMPIONNAT PRE NATIONAL – SENIORS M/F

### 1. Formule

Il est constitué d'une poule unique (12 équipes chez les garçons et 12 équipes chez les féminines) issue du Tableau d'Accession 2017 / 2018. Les compétitions se déroulent en matchs aller– retour.

Championnat : Début : 23 septembre    Fin : 12 mai  
Dates : se reporter au planning de la saison 2018-2019 (cf. annexe 1)

#### 1.1. Montée(s) en Nationale 3

Sous réserve du nouvel RPE  
1<sup>er</sup> de poule accède en Nationale 3

Dans l'éventualité où l'un de ces groupements sportifs refuserait l'accèsion ou ne satisferait pas aux critères d'accèsion, il sera fait appel au groupement sportif suivant, dans l'ordre du classement (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> place).

#### 1.2. Descente en Régionale

Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> sont reléguées en Régionale.

Le nombre de descente en Régionale peut augmenter suivant le nombre de descentes de Nationale en Pré Nationale (classement annuel 2018 - 2019).

## 2. CHAMPIONNAT REGIONAL – SENIORS M/F

### 2. Formule

En masculins :  
Il est constitué de deux poules géographiques de 10 et 12 équipes chacune issues du Tableau d'Accession 2018/ 2019.

En féminines :  
Il est constitué de deux poules géographiques de 12 équipes chacune issues du Tableau d'Accession 2018/ 2019.

La compétition se déroule en matchs aller – retour.

Championnat :                                  début : 23 septembre                          Fin : 11 mai  
Dates : se reporter au planning de la saison 2018/19 (cf. annexe 1)

#### 2.1. Montées en Pré Nationale

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> accèdent à la pré nationale et l'équipe championne de région sera déterminé lors d'un match unique les opposant (les années paires en poule A et impaire poule B)  
Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de poule participent au tournoi de barrage pour établir le classement de 3 à 6 du tableau d'accèsion

**Finale : 18 mai**  
**Vainqueur de la Finale 2 ballons et 2<sup>nd</sup> 1 ballon**  
**La CRA désignera les arbitres**

Après la parution des poules, s'il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipes, il sera fait appel aux équipes suivant l'ordre du Tableau d'Accession (cf. annexe 5).

**2.2. Descente en Pré Régionale / Départementale**

**En masculin** Les équipes classées 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de la poule A et 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de la poule B participent au tournoi de barrage 15/18

Les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de la poule A et 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de la poule B participent au tournoi de barrage 19/22

**En féminine**, Les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> participent au tournoi de barrage 17/20

Les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> participent au tournoi de barrage 21/24

Les équipes classées de 21 à 24 seront remises à disposition des Comités Départementaux.

Le tournoi de barrage aura lieu **le samedi 18 mai 2019**

Un appel à candidature pour organiser cette Finale sera fait auprès des clubs au cours de la saison.

Le nombre de descentes peut augmenter suivant le nombre de descente de Nationale en Pré Nationale et de Pré Nationale en Régionale (classement annuel 2018 - 2019).

### **3. ACCESSION EN REGIONAL – SENIORS M/F**

A chaque fin de saison, les Comités Départementaux fourniront à la LBVB un classement de référence à l'accession :

Les champions départementaux accèdent directement en Régionale sur proposition de leur CDVB (quatre places sont réservées aux quatre comités organisant une compétition senior d'accession régionale).

Les CDVB fourniront les équipes qui disputeront le tournoi d'accession afin d'établir l'ordre dans le cas de montées supplémentaires. (cf. annexe 5).

si le championnat d'accession comporte moins de 6 équipes, l'équipe première éligible à l'accession devra participer au TAD.

- S'il comporte plus de 6, l'équipe première éligible accèdera directement en région. L'équipe 2<sup>ème</sup> pouvant accéder participera au TAD.

Dans le cas d'un championnat multi départemental :

- Si moins de 6 équipes le 1<sup>er</sup> de poule et le 1<sup>er</sup> du second département vont au TAD
- Si championnat qualificatif (plus de 6 équipes), le 1<sup>er</sup> de poule monte directement et le 2<sup>ème</sup> de ce département ainsi que le 1<sup>er</sup> de l'autre département vont au TAD.

### **TAD : 18 mai dans le Morbihan**

### **4. COUPE DE BRETAGNE SENIOR**

Elle est réservée aux équipes de Prénational, régional, Prérégional et M20 (sous couvert des surclassements nécessaires pour jouer en senior).

Formule sportive : identique à la Coupe de Bretagne Jeune

Poule composée de 3 équipes, tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 25 pts (2pts d'écart) s'il y a lieu un tie-break de 15pts(2pts d'écart).

Dans cette compétition, la règle des « grillés » s'applique : impossibilité de faire descendre un joueur senior qui a joué plus de 3 matchs dans le championnat supérieur.

Par exemple : si l'équipe inscrite en coupe est la régionale alors les joueurs (euses) séniors ayant participé à 4 rencontres ou plus en Prenationale ou Nationale ne peuvent y participer.

### **Clôture des inscriptions : 7 octobre**

**Arbitrage** : lors des poules, à charge du club recevant de fournir les arbitres et la table de marque ;  
Lors des Finales, la CDA du club organisateur fournira les arbitres.

**Frais d'engagement** : 15€ par équipe

## PARTIE 2 – DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES

### **1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES**

#### Feuilles de match

Toutes les feuilles de match Seniors doivent être postées impérativement le lundi suivant la rencontre, à la Ligue.

En cas d'absence ou de retard de transmission, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

#### Saisie des résultats

Tous les résultats doivent être communiqués au plus tard pour le dimanche **20h00** ([www.volleybretagne.fr](http://www.volleybretagne.fr) ou [www.ffvb.org](http://www.ffvb.org)).

En cas d'absence ou de retard de saisie, l'amende prévue sera appliquée.

### **2. HORAIRES DES RENCONTRES**

Pré Nationale	dimanche 15h ; ou 12h / 15h (2 matchs) ; 11h/ 13h /16h (3 matchs)
---------------	--

Régionale	samedi 20h ; ou 19h / 21h (2 matchs)
-----------	--------------------------------------

Coupe de Bretagne Senior	dimanche 11h
--------------------------	--------------

Plage réglementaire : samedi de 18h à 21h et dimanche de 11h à 16h

### **3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS**

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure. La demande devra être faite à la CSR, via l'espace club.

Procédure : Les demandes de modifications aux calendriers se font désormais par internet via votre espace club sur le site de la FFVB.

Possibilité pour uniformiser vos plannings de demander le report en :

**Régionale** : au dimanche

**Prénationale** : au samedi soir

Période de gratuité des demandes : phase aller : **1<sup>er</sup> sept** ; retour : **16 décembre**,

En dehors de ces périodes : 20 euros

**En cas de non réponses dans les 15 jours** suivant la demande, si celle-ci arrive à échéance avant les 15 jours précédant le match et dans le respect des plages horaires règlementaires la CSR validera automatiquement le report demandé.

Date limite de report :

**Le match aller doit se jouer obligatoirement avant la date du match retour et au plus tard le 26/27 janvier.**

**Impossibilité de jouer après la dernière journée de championnat.**

En cas de Coupe de France, le week-end de match de championnat, **le report est de droit** pour les joueurs des catégories M20, M17 et M15 évoluant en Régional et Prénational ou pour les clubs recevant la Coupe de France dans toutes autres catégories.

**Si aucun accord de report entre les clubs, le report sera fixé aux dates de report officiel de calendrier.**

**⚠ si vous reportez, notamment la première journée de Championnat, que les joueurs doivent être licenciés à la date initiale du match (article V.1.6 du RGER)**

## 5. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de point de sets gagnés par le nombre de point de sets perdus dans leurs poules respectives.

## 5. LICENCE

TYPE	VOLLEY BALL	BEACH VOLLEY(BV)	COMPETLIB M17/M20/Sen	ENCADREMENT	DIRIGEANT	EVENEMENTIEL LE	VPT M17/M20/Sen
COMPETITION	Championnat officiel de salle	Championnat officiel de beach volley	Championnat loisir	Championnat officiel de salle SAUF dans le pavé JOUEUR	Championnat uniquement en marqueur	Aucune	Aucune
FONCTION	Joueur	Joueur BV	Joueur loisir	Dirigeant Marqueur Arbitre Entraîneur	Dirigeant Marqueur	Participation à un événement organisé sous l'égide de la FFVB	Aucune

⇒ Tout **joueur** doit être licencié « compétition Volley Ball » avant de participer à une rencontre officielle de salle et pour les joueurs de +35ans, la fiche médicale senior+ est conseillée.

⇒ **Les arbitres, entraîneurs doivent être licenciés** (LICENCE ENCADRANT-ENCADREMENT) à la FFVB pour la première épreuve où ils officient. (Art5 RGLIGA)

⇒ **Les marqueurs** doivent être licenciés, tout licence sauf VPT et Evènementielle

**Surclassement :**

Simple surclassement : case à cocher sur le bordereau d'adhésion, sur la Fiche médicale (par le médecin) et lors de la saisie de la licence sur internet

Si vous n'avez pas fait la saisie sur internet, la Ligue le fera à réception de la demande de licence où figure désormais la fiche médicale ou sur présentation de la fiche médicale.

**Double surclassement :** (validation obligatoire par le médecin régional) et mention obligatoire sur la licence.

**Triple surclassement Régional :** un dossier complémentaire à la Fiche C doit aussi être transmis à la Ligue avant validation, et il doit être validé une nouvelle fois par une fiche A validée de nouveau par le médecin régional le 31janvier.

Pour établir un Double ou Triple surclassement, il faut transmettre **la fiche médicale B ou C ET les examens médicaux** (échocardiographie/ compte rendu du cardiologue et électrocardiogramme)

**PRESENTATION DES LICENCES :**

Avant toute rencontre officielle régionale, quel que soit le niveau, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A mention simple surclassement s'il y a lieu (absence de mention "simple surclassement" sur la licence), et noter ce contrôle dans la case « Remarques ». En cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

Présentation du double de la licence « VOLLEY BALL » accompagnée d'une pièce d'identité vaut présentation de la licence (l'amende administrative pour non présentation de licence ne sera pas FDFappliquée).

**En cas de non présentation de la licence ou du double de la licence :**

1°) l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation d'une pièce d'identité (comportant photo et date de naissance). Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-ball en compétition correspondant au niveau de pratique, ou la liste pdf des joueurs du club.

2°) Si une pièce d'identité et le certificat médical ne peuvent pas être présentés avant le début de la rencontre, le joueur/l'encadrement ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur simple surclassement avec la présentation de leur fiche médicale A ou la liste pdf.

Pour les joueurs ayant un double surclassement, ils doivent présenter leur licence avec **la mention écrite « Double ou Triple Surclassement »** ou leur double de licence plus leur pièce d'identité ou la liste des joueurs en pdf plus leur pièce d'identité.

**Une amende administrative sera infligée au groupement sportif pour licence non présentée à partir du 4<sup>ème</sup> match.**



VFVA	Nom
FA	AUBRY C
FA	AUGUSTIN
	BINET MA
FA	BONDIGUI
	BOURGEC
FA	COMBETT
FA	ELIE EMM
FA	FONTENE
	HATT CLE
FA	LEBEE BE
FA	LOSHI ALE
	MADEC EV
FA	RUGGIERI
FA	BELLAIS L
	BOURGOC
FA	CERNIANE
FA	CHAROLL
FA	CONDOU J
FA	DE OLIVEI
FA	DE THY M
	DEJOIE S
FA	GIAQUIR
	LE LAY AN
	MARZIN A
	A MELLAL D
FA	MOISAN F
FA	MOISON V

Sur les colonnes de gauche de la liste pdf :

le **F** indique que la licence est validée financièrement et  
le **A** indique que la licence est validée administrativement (ligue en possession du formulaire et du certificat médical)

Si le **A** n'est pas indiqué, l'arbitre est en droit de vous demander la présentation du certificat médical

### 3°) Mutation / Licence Open

Période de mutation		1/06 – 15/07 minuit	16/07 – 31/12 minuit	1/07 – 31/12 minuit	A partir du 01/01	Si déjà signé dans un GSA
Autorisation		Accordée automatiquement sans réponse du club quitté dans les 15 jours	* avec accord du club quitté *sans réponse du club quitté dans les 15j	Si avis d'opposition du club quitté dans les 15j avec courrier en AR		
Niveau de jeu	National	X	X			
	Régional	X	X	x	X	
	Départemental					x

X : niveau de jeu autorisé

### 4°) Double participation M15/M17/M20

La CSR décide de ne pas autoriser la participation à une 2<sup>ème</sup> rencontre senior dans le même week-end

5°) Les participants au Coupe de France/ Bretagne ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.

## 6. EQUIPES RESERVES : qualifications des joueurs (JOUEURS GRILLES)

### V.1.2.

Les groupements sportifs qui ont engagé une équipe 2 dite « RESERVE » auront deux catégories de joueurs / joueuses senior(e)s :

Catégorie A : joueurs / joueuses senior(e)s ne pouvant jouer qu'avec l'équipe 1 dite équipe « PREMIERE ». (Ces joueurs sont dits grillés)

Catégorie B : joueurs / joueuses senior(e)s appartenant à l'équipe 2 dite équipe « RESERVE »

#### V.1.2.1 CATEGORIE A

- Tout joueur senior qui aura participé à TROIS rencontres, consécutives ou non, de l'équipe « PREMIERE ».

Un joueur de la Catégorie A qui ne figure pas sur les feuilles de matches de l'équipe « PREMIERE » trois fois consécutives pourra participer aux rencontres de l'équipe « RESERVE » jusqu'à sa première réinscription sur la feuille de match de l'équipe « PREMIERE »

### **V.1.2.2 CATEGORIE B**

Tous les autres joueurs sont classés en catégories B. Un joueur senior de la catégorie B qui a participé (inscription vaut participation) à trois rencontres de l'équipe « PREMIERE », consécutives ou non, sera considéré comme appartenant à la catégorie A à l'issue de la troisième rencontre avec l'équipe Première.

## **7. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES**

La salle doit être ouverte au moins 1h avant l'heure officielle du début de la rencontre.

Les équipements doivent être en place au moins 45 minutes avant l'heure officielle de la rencontre.

L'équipe recevant doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse au moins 6 ballons homologués par la Fédération Française de Volley-Ball.

L'organisateur doit tenir à la disposition des joueurs et des officiels une pharmacie de 1<sup>er</sup> secours.

## **8. RECLAMATION**

Toute réclamation figurant sur une feuille de match doit être confirmée à la Ligue avant le 4<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant la rencontre sous pli recommandé et accompagné du droit dont le montant est fixé au chapitre XIV.2.4. Les rapports circonstanciés qui seront demandés aux différents partis devront parvenir à la Ligue sous 10 jours maximum.

## **9. FORFAIT**

En cas de forfait :

- l'équipe recevant forfait rembourse éventuellement le déplacement de l'adversaire
- l'équipe reçue, forfait à l'aller, sera reçue au retour
- l'équipe reçue, forfait au retour, rembourse le déplacement de la phase aller de l'adversaire

Forfait général :

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

Cette règle s'applique aux championnats seniors et jeunes.

## **10. DEVOIR D'ACCUEIL ET DE FORMATION REGIONAL (DAFR)**

Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :

- un nombre minimum de licenciés Jeunes (M7 à M20) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénationale ou Régionale)
- un nombre minimum d'Unité de Formation (UF), fonction du niveau du championnat Prénationale ou Régionale

Le barème d'attribution des UF peut être modifié selon les orientations politiques choisies.

- 1 Les clubs évoluant en Prénational/Régional devront avoir un minimum de licenciés compétition du même genre que l'équipe Prénational/Régional, dont un minimum de licenciés jeunes dans les catégories M20 à M7. Si le club bénéficie de l'application de l'article 42 alinéa 5 du RGEN (Obligations mixtes), il pourra remplir ses obligations quantitatives de licenciés et d'unités de

formation, sans faire la distinction du genre, tout en cumulant les obligations de chaque équipe.

Division	Total licences du même genre	Dont	Nombre minimum de licences jeunes du même genre
Prénationale	24	Dont	12
Régionale	16	Dont	8
LNV/Nationale 2 + PN	70	Dont	42
Nationale 3 + PN	60	Dont	30
LNV/Nationale2 + Reg	60	Dont	34
Nationale3 + Reg	50	Dont	24
PN + Reg	30	Dont	15

- 2 Un club dont l'équipe 1 évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe Jeune du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne et y participer.
- 3 Un club dont l'équipe 1 évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune, et y participer.
- 4 Un club évoluant en Prénational/Régional devra obtenir un minimum d'Unité de Formation

Division	Nombre minimum d'Unité de Formation	Dont	Nombre d'équipes jeunes 4x4	Nombre d'équipes jeunes 2x2
Prénationale	2	Dont	1	
Régionale	1	Dont		1* =1/2UF

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

	Unité de Formation
Equipe évoluant en 6x6 (M20, M17, M15)	1 ½
Equipe évoluant en 4x4 ( M17, M15, M13)	1
Equipe évoluant en 2x2 (M11, M9)	½
Ecole de volley (les 12 jeunes devant être identifiés sur le site fédéral)**	1
Convention (2 maximum) validée avec une école primaire ou un collège**	½
Excédent d'unité de formation de N-1	½
Participation avec succès aux formations (entraîneurs, arbitres, marqueurs)	½

▪ Critères de compétition des équipes jeunes

Pour pouvoir répondre au DAFR, chaque équipe de jeunes doit participer à une compétition régionale, départementale ou inter départementale avant le 31 janvier de chaque saison sportive et être classée en fin de saison par l'organisme gérant ladite compétition qui satisfait aux critères ci-après :

Catégories M20, M17, M15: participation à un championnat comportant au moins 6 équipes de clubs différents et 10 journées de compétition.

Pour les catégories M13, M11, possibilité de 5 tournois minimum à des dates différentes.

Pour être agréée, l'école de volley (EVB) doit répondre aux critères ci-après :

- créneau horaire qui se termine au plus tard à 19h au moins une fois par semaine. Tout dépassement doit faire l'objet d'une dérogation.
- 12 licenciés minimum dans les catégories M9, M11 (mixité autorisée) ne participant à aucun championnat de couverture
- un cadre sportif diplômé et/ou inscrit en formation pour la saison concernée par la couverture (Educateur de Volley-ball minimum), licencié au club ou lié à celui-ci par une convention.
- participation des licenciés de l'école de volley à au moins deux manifestations sportives organisées par la Ligue ou un comité départemental pour la saison de couverture, en assurant au moins 15 participations individuelles.

## 11. OBLIGATIONS D'ARBITRE ET D'ENTRAÎNEUR

Un club qui engage une équipe en championnat prénational (M ou F), doit disposer (dès l'inscription) d'un entraîneur possédant la qualification entraîneur régional 2<sup>ème</sup> degré (stagiaire accepté).

Tous les clubs participants ou accédant aux épreuves régionales sont tenus de mettre à la disposition de la CRA un arbitre officiel FFVB pour chacune des équipes engagées dans ces compétitions.

Chaque CDA organisant des formations d'arbitre, les clubs doivent se rapprocher de son propre CDVB pour connaître les dates des formations d'arbitre.

Toutefois, si les dates ne vous conviennent pas vous pouvez contacter une autre CDVB.

### Dates des Formations Régionales :

- **BEF5** : du 26 au 28 octobre                      Clôture des inscriptions : octobre                      lieu : à définir                      cout : 100€
- **BEF4** : du 11 au 15 février  
                    Clôture des inscriptions : janvier                      lieu : Dinard                      cout : 170€

## 12. CONSEQUENCES POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERES DE JEUNES ET D'ARBITRE

Tout groupement sportif qui ne respecte pas ses obligations de jeunes, d'arbitre ou d'entraîneur voit son équipe rétrogradée la saison suivante.

## 13. INSTALLATIONS et BALLONS

### Hauteurs de Filet & Dimensions de terrain

#### Terrains de Jeu

COMPETITIONS	FEMININS	MASCULINS	TERRAIN	JOUEUR
Seniors	2,24 m	2,43 m	9 x 9m	6 x 6
M20				
M17		2,35 m		
M15	2,10 m	2.24 m		
M13	2,10 m		7 x 7m	4 x 4
M11	1,80 à 2,00 m		4,5 x 5,5m	2 x 2 ou 1 x 1

#### BALLONS

	Circonférence	Poids	Modèle
M11	65-68 cm	200-220g	Mikasa MG V-200 Molten SSVB4
M13	66-68 cm	230-250g	Mikasa MG V-230 Molten SSVP4
M15 à Seniors	66-68 cm (P : 300mbar)	300-400g	Mikasa MVP 2000 Mikasa MVL 2001 Molten IV58LC Molten IV5XC Molten V5X5LC

Les ballons doivent répondre aux conditions réglementaires de poids, de circonférence et de pression.

## 14. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

## 15. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE

- en cas d'absence du premier arbitre, celui-ci est remplacé par le second. En cas d'absence du marqueur, le second arbitre ne peut délaissé son poste pour tenir la feuille de match,
- **en cas d'absence des arbitres désignés**, les équipes ne peuvent refuser de jouer.
  - Tout arbitre officiel présent sur le lieu de la rencontre est alors tenu d'en assurer la direction,
  - un arbitre officiel obligé d'abandonner ses fonctions en cas de force majeure est remplacé par tout arbitre officiel présent sur le lieu de la rencontre,
  - en cas d'absence de tout arbitre, l'arbitrage devra être assuré par un membre licencié des GSA en présence (1er et 2ème Arbitre) par tirage au sort. Si une des équipes ne comporte que six joueurs, l'arbitrage sera assuré par l'équipe adverse,
  - si deux équipes en présence sont formées de 6 joueurs uniquement et qu'il ne soit pas possible que la rencontre soit arbitrée par un membre licencié à la FFVB, l'équipe recevante perdra la rencontre par pénalité,

- le refus de jouer de l'une ou des deux équipes aura pour conséquence la perte de la rencontre par forfait pour l'équipe (ou les équipes) qui a (ou ont) refusé de jouer.

## 17. INDEMNITES D'ARBITRAGE ET MARQUEUR

Indemnité du marqueur (prise en charge par les 2 équipes pour moitié chacune) : **14€**

Indemnité de l'arbitre par équipe : **24€**

## 18. CAS NON PREVUS

La Commission Sportive Régionale, en accord avec la Commission Régionale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales (RGER) et au présent Mémento Sportif.

## 19. FINALES REGIONALES

Les organisateurs des finales Excellence et Honneur seront désignés par la CSR sur proposition des Comités Départementaux après appel auprès de leurs clubs respectifs.

Les cahiers des charges sont à demander à la L.B.V.B. Passée la date d'appel à candidature fixée, la CSR pourra élargir l'appel aux autres départements.

La CSR désigne, chaque saison, le Comité chargé de l'accueil des finales régionales.

L'organisation des finales des compétitions régionales sera attribuée selon le principe préétabli de répartition et de rotation annuelle. Pour la saison 2017 / 2018 :

Manifestations	Dates	CD	Candidature
<b>TAD</b>	<b>18 mai</b>	56	
<b>Accession D1/Rég</b>	<b>18 mai</b>	clubs	
<b>Barrage M/F</b>	<b>18 mai</b>		
<b>Finales M11/M15</b>	<b>26 mai</b>	29	QUIMPER
<b>Finales M13/M17</b>	<b>25 mai</b>	22	
<b>Finales Coupe de Bzh Senior</b>	<b>19 mai</b>	clubs	
<b>Finales Coupe de Bzh Jeune M17/M13</b>	<b>11 mai*</b>	clubs	
<b>Finales Coupe de Bzh Jeune M11/M15</b>	<b>12 mai*</b>	clubs	

\*sous réserve de modification de calendrier FFVB







## RECAPITULIF DES CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSMENTS - 2018\_2019

catégorie	Année de naissance	genre	surclassments permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR
M7	2012 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9*	2010 et 2011	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
M11	2008 et 2009	M/F			autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit
M13	2006 et 2007	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit
M15	2004 et 2005							départ. = simple surcl.	triple surcl.	
		M/F				autorisé	simple surcl.	rég/nat = double surcl.		
M17	2002 et 2003	Masc						autorisé	départ. = simple surcl.	
		Fém						autorisé	rég/nat = double surcl.	
M20	1999, 2000 et 2001	M/F						autorisé	autorisé	
SENIOR	1998 et Avant	M/F						interdit	autorisé	

\*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)



# ANNEXE 3

TABLEAU D'ACCESSION PREVISIONNEL

2018/2019

10N3	ST MALO			1acc	GUIGNEN US
11N3	BREST			2acc	MONTGERMONT VC
1acc	VANNES V56			3acc	LANESTER FL
2acc	CESSON ST BRIEUC AS				
3acc	PIPRIAC CANTON	masculin			
<b>2 DESCENTE DE N3</b>		<b>MASCULIN</b>		<b>0 DESCENTE DE N3</b>	
<b>2 ACC</b>				<b>2 ACC</b>	
ST MALO	1	VANNES V56	LANESTER FL	1	GUIGNEN US
BREST	2	CESSON ST BRIEUC AS	BREST ESL	2	MONTGERMONT VC
PIPRIAC CANTON	3	PIPRIAC CANTON	MARPIRE CHAMPEAUX	3	LANESTER FL
LE RHEU	4	LE RHEU	RENNES EC	4	BREST ESL
QUIMPER V29	5	QUIMPER V29	QUIMPER V29	5	MARPIRE CHAMPEAUX
PLANCOET	6	PLANCOET	CESSON ST BRIEUC AS	6	RENNES EC
FOUGERES	7	FOUGERES	ST MALO VBC	7	QUIMPER V29
RENNES CPB	8	RENNES CPB	FLECHATEL JA	8	CESSON ST BRIEUC AS
GUIPEL CO	9	GUIPEL CO	ST GREGOIRE	9	ST MALO VBC
GOELO	10	LORIENT PL	JANZE CORPS NUDES	10	PLECHATEL JA
MARPIRE	11		KLOAR AVEN	11	GUIPRY MESSAC
LORIENT PL	12	RENNES JA forfait	LANNION	12	LEFF (forfait)
RENNES JA X	13	GOELO	GOELO	13	ST GREGOIRE
ST RENAN	14	RENNES JA X	AURAY	14	JANZE CORPS NUDES
CESSON ST BRIEUC AS	15	MARPIRE	EV LIFFRE	15	KLOAR AVEN
ST GREGOIRE	16	ST RENAN	SIXT SUR AFF	16	LANNION
RENNES EC	17	CESSON ST BRIEUC AS	THORIGNE FOUILLARD	17	GOELO
LANNION ASPTT	18	ST GREGOIRE	GUIPRY MESSAC	18	AURAY
JAN ZE CORPS NUDES	19	RENNES EC	LEFF (forfait)	19	EV LIFFRE
CONCARNEAU	20	LANNION ASPTT	VANNES V56	20	SIXT SUR AFF
RENNES CPB	21	JAN ZE CORPS NUDES	FOUGERES	21	THORIGNE FOUILLARD
BAIE D'ARMOR BV	22	CONCARNEAU	ST RENAN	22	VANNES V56
ST MALO	23	RENNES CPB	PLANCOET	23	FOUGERES
BREST ESL	24	BAIE D'ARMOR BV	HAUTE VILAINE	24	ST RENAN
MONTGERMONT	25	ST MALO	BROCELIANDE	25	PLANCOET
PLOEMEUR VOLLEY	26	BREST ESL	PONTIVY	26	HAUTE VILAINE
ORGERBLON	27	MONTGERMONT	SANTEC	27	BROCELIANDE
KLOAR AVEN	28	PLOEMEUR VOLLEY	DOUARNENEZ	28	PONTIVY
MOULINS	29	ORGERBLON	GUIGNEN	29	SANTEC
CESSON OC	30	KLOAR AVEN	ESPB	30	DOUARNENEZ
GUINGAMP	31	MOULINS	CESSON ST BRIEUC AS	31	GUIGNEN
SANTEC	32	CESSON OC	CONCARNEAU	32	ESPB
GUIDEL	33	BRUZ	GUIDEL	33	LORIENT
HAUTE VILAINE	34	PLUVIGNER	RENNES EC 4	34	BREST ESL
ROMILLE	35		LE PERTRE	35	RENNES CPB
VANNES V56	36		ST MARTIN DES CHAMPS	36	LANGAN
BRUZ	1er 22	GUINGAMP	LORENT	1er 22	CESSON ST BRIEUC AS
PLUVIGNER	1er 29	SANTEC	BREST ESL	1er 29	CONCARNEAU
0	1er 56	GUIDEL	RENNES CPB	1er 56	GUIDEL
0	1er 35	HAUTE VILAINE	LANGAN	1er 35	RENNES EC 4
	1er TAD	ROMILLE		1er TAD	LE PERTRE
	2e TAD	VANNES V56		2e TAD	ST MARTIN DES CHAMPS
	3e TAD	0		3e TAD	0
	4e TAD	0		4e TAD	0

**FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

**FFVB**

17, Rue Georges Clemenceau  
94607 CHOISY – LE – ROI CEDEX

Tél : 01.58.42.22.22 / Fax : 01.58.42.22.32

Mail : [ffvolley.asso.fr](mailto:ffvolley.asso.fr)

Site : [www.volley.asso.fr](http://www.volley.asso.fr)

**LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL**

**Ligue de Bretagne de Volley**

TI VOLLEY BREIZH  
31 Rue Abbé Martin  
56300 – PONTIVY

Tél : 02.97.07.01.38

Email : [ligue@volleybretagne.fr](mailto:ligue@volleybretagne.fr)

Site : [www.volleybretagne.fr](http://www.volleybretagne.fr)

**COMITES DEPARTEMENTAUX**

**Comité Départemental COTE D'ARMOR**

Président : Pierrick HAMON

Siège : Maison des Sports  
18 rue Pierre de Coubertin  
22000 ST BRIEUC

Tél/Fax : 02.96.76.25.72 / 02.96.76.25.73

Email : [secretariat@cdvb22.org](mailto:secretariat@cdvb22.org)

Site : [cdvb22.blogs.letelegramme.com](http://cdvb22.blogs.letelegramme.com)

**Comité Départemental FINISTERE**

Président : Olivier PRIGENT

Tél : /06.58.52.38.66

Siège : 20, rue Michelet – 29200 Brest

Fax : 02.98.46.33.41

Email : [olivprigent@gmail.com](mailto:olivprigent@gmail.com)

**Comité Départemental ILLE ET VILAINE**

Président : Florence RAMARD

Siège : Comité 35 Volley-Ball  
Maison des Sports 13B Avenue de Cucillé  
35065 Rennes Cedex

Tél : 02 23 46 24 57 / Fax 02 99 54 67 83

Email : [comite35.volleyball@free.fr](mailto:comite35.volleyball@free.fr)

Site : [www.cdvb35.org](http://www.cdvb35.org)

**Comité Départemental MORBIHAN**

Président : Christophe GRAIGNIC

Siège : CDVB56  
31 rue Abbé Martin  
56300 PONTIVY

Tél : 06.70.47.41.79

Email : [cdvb56@free.fr](mailto:cdvb56@free.fr)

Site : <http://cdvb56.free.fr>



Ligue de Bretagne de Volley-Ball  
 31 rue Abbé Martin  
 56300 PONTIVY  
 ☎ 02 97 07 01 38 -  
 E-Mail : [ligue@volleybretagne.fr](mailto:ligue@volleybretagne.fr)  
 Site : [www.volleybretagne.fr](http://www.volleybretagne.fr)

ANNEXE -5

EQUIPE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Liste des participants à la rencontre du : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /20

*L'entraîneur ou le capitaine remettra cette liste au corps arbitral avec les licences. Inscriptions en majuscules d'imprimerie*

N° de maillot	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
Entraîneur		
E. Adjoint		
Soigneur		
Médecin		

*Le capitaine sera celui qui participera au tirage au sort et signera la feuille de match. Le LIBERO sera inscrit à la remise de la fiche de position du 1<sup>er</sup> set. Sur cette fiche de position la case LIBERO doit porter un numéro de maillot ou être annulée*

Faire autant de photocopies que nécessaire

✂-----

Reçu de.....  
 La somme de .....€ pour indemnité d'arbitrage  
 De la rencontre n°.....

Fait à.....le.....20 .

Signature